



**PREFET  
DU FINISTÈRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

Quimper, le 10/05/2021

Bureau des installations classées  
et des enquêtes publiques

Affaire suivie par : Oriane Le Pocher

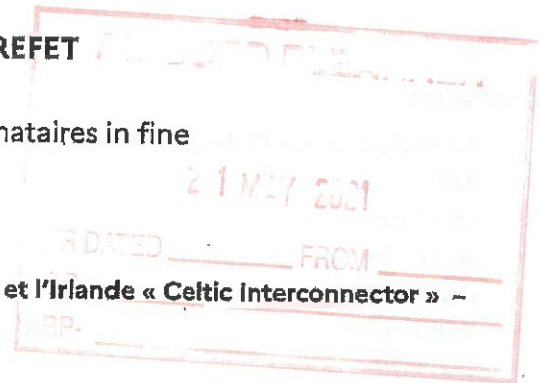
Tél : 02 99 33 42 84

Mél : [oriane.le-pocher@developpement-durable.gouv.fr](mailto:oriane.le-pocher@developpement-durable.gouv.fr)

**LE PREFET**

à

Destinataires in fine



**OBJET : Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Irlande « Celtic Interconnector » -  
Consultation au titre des demandes de DUP**

**P.J. :**

- Liste des destinataires
- Clefs USB comprenant l'ensemble des éléments de chaque dossier

Dans mon courrier du 25 janvier 2021, je vous informais des différentes consultations qui ont lieu dans le cadre de l'instruction administrative des demandes d'autorisation du projet « Celtic Interconnector », porté par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE.

Aujourd'hui, je vous consulte préalablement à l'enquête publique, pour :

- la demande de déclaration d'utilité publique (DUP) au titre des codes de l'énergie, de l'environnement et de l'urbanisme pour la liaison sous-marine et souterraine à courant continu,
- la demande de déclaration d'utilité publique (DUP) au titre des codes de l'énergie et de l'environnement pour la liaison souterraine à courant alternatif,

Je vous prie de bien vouloir m'adresser vos avis dans les deux mois aux adresses suivantes identifiées ci-dessous. Passé ce délai, je considérerai, en absence de réponse de votre part, que vous n'avez aucune observation à présenter et votre avis sera considéré tacitement favorable.

**Avis concernant les demandes de déclaration d'utilité publique (DUP) :**

par courrier : DREAL Bretagne

SCEAL / CAEC

10, rue Maurice Fabre - 35065 RENNES Cedex

et par courriel : [oriane.le-pocher@developpement-durable.gouv.fr](mailto:oriane.le-pocher@developpement-durable.gouv.fr) ;

[sceal.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sceal.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr)

Vous avez déjà pu être consulté sur la demande d'autorisation environnementale par voie dématérialisée. Les compléments apportés depuis cette consultation sont à la fois intégrés dans les différentes pièces du dossier et sont regroupés dans une pièce séparée, le tout se trouvant sur les clefs USB jointes à ce courrier.

Si vous souhaitez recevoir certains éléments du dossier au format papier, je vous invite à en formuler la demande auprès de [oriane.le-pocher@developpement-durable.gouv.fr](mailto:oriane.le-pocher@developpement-durable.gouv.fr).

Pour le préfet,  
le Secrétaire général



Christophe MARX

**Destinataires :**

- Zone de défense et de sécurité Ouest
  - BAN Landivisiau
  - ESID Brest
  - DREAL Bretagne
  - DRAC – SRA
  - DDTM 29
  - DDPP 29
  - UDAP 29 – ABF
  - CLE SAGE Elorn
  - Chambre d'agriculture 29
  - CCI
  - SDIS
  - SDEF
  - Enedis
  - Service instructeur irlandais
  - Service instructeur anglais
- 
- Madame la Présidente du Conseil départemental du Finistère
  - Madame la Maire de La Martyre